

DÉCISION N° : 2007-MC-2203

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1167707

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

(Régime d'examen concerté)

Gerdau Ameristeel Corporation

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 12 octobre 2007.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 12 octobre 2007

Date du visa

(s) Louis Auger

Louis Auger
Chef du Service du financement des
sociétés

/IL